

Communiqué de presse - 09.11.2021

## La Charte 2022-2031 validée par l'OFEV

**L'Office fédéral de l'Environnement a officiellement renouvelé mardi 9 novembre l'attribution du label « Parc d'importance nationale » à l'association Parc régional Chasseral pour une seconde période de dix ans, soit de 2022 à 2031. Le Parc Chasseral, constitué dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 de 23 communes, dont une bilingue (Evilard-Macolin) et une alémanique (Twann-Tüscherz), se félicite de cette décision et se réjouit de poursuivre ses nombreux projets dans les domaines de la nature, du paysage, de l'économie régionale, de l'énergie et de la mobilité, le tout dans un cadre de développement durable.**

L'Office fédéral de l'Environnement (OFEV) a annoncé mardi 9 novembre le renouvellement du label « Parc d'importance nationale » au Parc Chasseral. Une décision qui conclut le long et important processus d'information et de validation mené par le Parc depuis début 2020 auprès des communes, des associations partenaires et des habitants de la région. Cette campagne avait abouti début 2021 avec le renouvellement de l'adhésion des 21 communes membres (avec élargissement à l'ensemble de la commune de Val-de-Ruz) et la nouvelle adhésion des communes de Twann-Tüscherz et Evilard-Macolin, soit un territoire élargi de quelque 25%.

Le Parc Chasseral est ainsi conforté dans le travail mené depuis vingt ans sur le territoire constitué par les communes membres, mais aussi dans ses alentours proches. « Il s'agit d'une véritable reconnaissance du professionnalisme avec lequel l'équipe du Parc mène ses projets en coordination avec des dizaines de partenaires de la région, que ce soit dans les domaines de la biodiversité, du paysage, du patrimoine, de l'énergie ou encore de la mobilité, pour ne citer que ces exemples », se réjouit Fabien Vogelsperger, directeur du Parc Chasseral.

Les champs d'action du Parc vont s'inscrire dans la continuité des projets menés à ce jour avec un renforcement de leur durabilité. En outre, des défis spécifiques seront à relever tels que l'élargissement potentiel, vers l'est, de six nouvelles communes en 2025, le déménagement dans les anciens abattoirs des bureaux du Parc, la mise en route de la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois et une bonne intégration de la nouvelle gouvernance du Parc, désignée la semaine dernière en assemblée générale.



Légende : La Charte 2022-2031 a été officiellement validé par l'OFEV, permettant au Parc Chasseral de poursuivre ses projets dans ses 23 communes membres pour une seconde décennie (Photo Vincent Bourrut)

### Infos, interview et contact :

Fabien Vogelsperger (Directeur)

[fabien.vogelsperger@parcchasseral.ch](mailto:fabien.vogelsperger@parcchasseral.ch)

+41 (0)32 942 39 48 / +41 (0)79 797 51 22



*Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les Parcs en Suisse. Il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer ainsi au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 38'000 ha et rassemble 21 communes (18 BE et 3 NE) engagées pour une première période de dix ans.*